

AVIS DE CONCOURS – 2027
FILIERE CULTURELLE – CATÉGORIE A

Les centres départementaux ou interdépartementaux de gestion organisent pour l'ensemble du territoire national, le concours de :

PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE

PERIODE D'INSCRIPTION :

Période de retrait des dossiers d'inscription ou pré-inscription en ligne : **du 15 septembre 2026 au 21 octobre 2026**

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription (cachet de la poste faisant foi) ou validation de l'inscription dématérialisée dans l'espace sécurisé : **29 octobre 2026**

DATE DE LA 1^{ère} EPREUVE : à partir du 1^{er} février 2027 (date nationale), pour tous les candidats (toutes voies, spécialités et disciplines).

Les plannings et lieux de déroulement des épreuves seront établis par chaque centre de gestion organisateur en fonction des spécialités et le cas échéant des disciplines.

CONCOURS	
Ce concours comprend : <ul style="list-style-type: none">- un concours externe sur titres avec épreuve(s),- un concours interne sur épreuves,	
4 spécialités : Musique - Art dramatique - Arts Plastiques - Danse	
Dans la spécialité arts plastiques, le concours interne est un concours sur épreuves et, dans les autres spécialités, le concours interne est un concours sur titres et épreuves.	
La <u>spécialité Musique</u> comprend les disciplines suivantes : violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, piano, orgue, accordéon, harpe, guitare, percussions, direction d'ensembles instrumentaux, chant, direction d'ensembles vocaux, musique ancienne (tous instruments), musique traditionnelle (tous instruments), jazz (tous instruments), musique électroacoustique, professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées (tous instruments), accompagnateur (musique et danse), professeur d'accompagnement (musique et danse), formation musicale, culture musicale, écriture, professeur chargé de direction (musique, danse et art dramatique).	
La <u>spécialité Danse</u> comprend trois disciplines : danse contemporaine, danse classique, danse jazz.	
La <u>spécialité Arts plastiques</u> comprend les disciplines suivantes : Histoire des arts ; Sciences humaines appliquées à l'art, au design et à la communication ; Philosophie des arts et Esthétique ; Peinture, Dessin, Arts graphiques ; Sculpture, Installation ; Cinéma, Vidéo ; Photographie ; Infographie et création multimédia ; Espaces sonores et musicaux ; Graphisme, Illustration ; Design d'espace, Scénographie ; Design d'objet.	
La spécialité Art dramatique ne comporte pas de discipline.	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	
EXTERNE (sur titres avec épreuves)	Les candidats au concours externe sur titres avec épreuve (spécialités Musique, Danse et Art dramatique) et au concours externe sur titres avec épreuves (spécialité Arts plastiques) d'accès au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique doivent être titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants : 1° Pour les spécialités Musique et Danse : le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des conservatoires classés par l'Etat ; 2° Pour la spécialité Art dramatique : le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des conservatoires classés par l'Etat obtenu dans la discipline Art dramatique ; 3° Pour la spécialité Arts plastiques : a) Un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat (bac + 3) ; ou b) Un titre ou diplôme homologué au moins au niveau 6 (anciennement II) des titres et diplômes de l'enseignement technologique ; ou c) Un titre ou diplôme national de niveau équivalent figurant en annexe du décret n° 92-894 du 2 septembre 1992 modifié : Les candidats non titulaires du titre ou diplôme requis pour se présenter au concours externe (sauf pour la spécialité danse) peuvent solliciter la commission d'équivalence des diplômes placées auprès du C.N.F.P.T. - Commission d'équivalence de diplômes et de de reconnaissance de l'expérience professionnelle - www.cnfpt.fr. ou peuvent bénéficier d'une dérogation (pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants et sportifs, arbitres et juges de haut niveau.) – dispenses légales pour toutes les spécialités sauf la danse (profession réglementée) Ce concours est également ouvert, pour l'enseignement des arts plastiques, aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.
INTERNE (sur épreuves)	Le concours interne est ouvert - aux assistants d'enseignement artistique = ATEA – ATEA Pal de 2ème classe – ATEA Pal de 1ère classe – pas d'accès au concours interne pour les PEA contractuels - justifiant, au 1er janvier de l'année du concours (soit au 01.01.2027) de trois années au moins de services publics effectifs (équivalent temps complet) - en poste à la date de clôture des inscriptions (soit le 29 octobre 2026) – décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié - ayant suivi une formation spécifique ou ayant obtenu un diplôme permettant l'accès au concours externe d'ATEA Pal de 2ème classe (cf ci-dessous définition réglementaire de l'épreuve) - sauf pour la spécialité Arts plastiques ; La définition réglementaire de l'épreuve d'admissibilité pour les spécialités Musique et Danse indique : « Examen du dossier individuel du candidat, constitué au moment de son inscription. Ce dossier comprend obligatoirement la justification que l'intéressé a suivi la formation spécifique correspondant à l'un des diplômes exigés pour l'accès au concours externe d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe(ancienne appellation assistant spécialisé d'enseignement artistique) ou obtenu l'un de ces diplômes, son curriculum vitae et une présentation écrite, de vingt pages dactylographiées au maximum, de son expérience antérieure et de son projet pédagogique (coefficient 2) » Les candidats devront justifier avoir suivi la formation spécifique correspondant à l'un des diplômes exigés pour l'accès au concours externe d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe ou obtenu l'un de ces diplômes (principalement DE ou DUMI).

**POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT CE CONCOURS EN FONCTION DES SPECIALITES ET DISCIPLINES, IL CONVIENT DE S'ADRESSER
AUX CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS INDiques CI-DESSOUS**

Spécialités	Disciplines	CDG organismes	Site internet	Disciplines	CDG organismes	Site internet
MUSIQUE				MUSIQUE		
Accompagnateur (musique et danse)		CDG 06	www.cdg06.fr	Orgue	CDG 45	www.cdg45.fr
Accordéon		CDG 77	www.cdg77.fr	Percussions	CDG 33	www.cdg33.fr
Alto et Basson		CDG 31	www.cdg31.fr	Trombone	CDG 37	www.cdg37.fr
Chant - Jazz (tous instruments) - Musique traditionnelle (tous instruments) - Piano		CDG 35	www.cdg35.bzh	Trompette	CDG 62	www.cdg62.fr
Clarinette - Guitare		CDG 69	www.cdg69.fr	Tuba	CDG 49	www.cdg49.fr
Contrebasse – Harpe - Violoncelle		CDG 59	www.cdg59.fr	Violon	CDG 13	www.cdg13.fr
Cor		CDG 44	www.cdg44.fr	Professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées	CIG GC	www.cigversailles.fr
Culture musicale – Ecriture - Musique ancienne (tous instruments)		CIG PC	www.cig929394.fr	DANSE		
Direction d'ensembles instrumentaux - Direction d'ensembles vocaux - Professeur chargé de direction (musique, danse et art dramatique)		CIG GC	www.cigversailles.fr	Danse (contemporaine, classique et jazz)	CDG 81	www.cdg81.fr
Flûte traversière		CDG 63	www.cdg63.fr	ART DRAMATIQUE		
Formation musicale - Professeur d'accompagnement (musique et danse)		CDG 54	www.cdg54.fr	Pas de disciplines	CDG 44	www.cdg44.fr
Hautbois - Saxophone		CDG 76	www.cdg76.fr	ARTS PLASTIQUES		
Musique électroacoustique		CDG 06	www.cdg06.fr	Histoire des arts ; Sciences humaines appliquées à l'art, au design et à la communication ; Philosophie des arts et esthétique ; Peinture, dessin, arts graphiques ; Sculpture, installation ; Cinéma, vidéo ; Photographie ; Infographie et création multimédia ; Espaces sonores et musicaux ; Graphisme, illustration ; Design d'espace, scénographie ; Design d'objet.	CDG 34	www.cdg34.fr

ANNEXE

Le Centre de Gestion de la Seine-Maritime organise le concours de PEA dans la spécialité Musique

NOMBRE DE POSTES OUVERTS

Spécialité / Disciplines	Concours Externe	Concours Interne	TOTAL
Spécialité Musique :	24	6	30
Discipline : Hautbois	12	3	15
Discipline : Saxophone	12	3	15